

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GORRON EN SA SÉANCE DU JEUDI 07 FÉVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le sept février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Gorron, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc ALLAIN, Maire de GORRON.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Conseillers présents : 14

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : M. ALLAIN J.M., Maire - FOURNIER C. – M. LEVEQUE -, Adjoints – BOITTIN R. - CHOYER C - CONEUF R. – DELANGLE C. - DIVAY N. - DUVAL L. - GUIHÉRY S. - JUGUET S.- POIRIER J. – QUENTIN B. ROUSSEAU JJ -

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : 1

MILLET R. donne pouvoir à BOITTIN R.

Absents excusés : CHAUSSIS K. - CRONIER A - FOUQUÉ JC - PELLERIN D. - POUILLAIN S.- COTTEAU B.

Secrétaire de séance DUVAL L.

Concernant le procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre, aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

➤ **Compte-rendu des décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :**

- **Décision n°7 du 24 décembre 2018** : fixation du prix du repas facturés aux familles à 5.00 €, à compter du 1^{er} janvier 2019 avec une prise en charge de 1.00 € pour les enfants dont les parents sont domiciliés à Gorron.
- **Décision n°1 du 22 janvier 2019** : conclusion d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet ARTIZEN dans le cadre des travaux de rénovation de la Mairie, pour un montant de 15 500.00 € HT.

I – CADRE DE VIE

• POINT TRAVAUX

- **Rue du Maine** :

Les travaux d'enfouissement des réseaux sont en cours et ils devraient être terminés pour la fin du mois de février. Le démarrage des travaux de chaussée est prévu courant avril et la durée des travaux est estimée entre 4 et 5 mois.

L'entreprise intervenante pour les travaux d'enfouissement des réseaux a été un peu retardée dans son planning suite à la découverte d'un puits, non déclaré, situé à l'angle de la rue du Pré et la rue du Pissot. Une dalle a été installée pour recouvrir ce puits.

- **Territoire d'énergie Mayenne** :

• Travaux d'éclairage public liés à l'effacement des réseaux de la rue du Maine :

M. Le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public lié à l'effacement des réseaux de la rue du Maine. Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'Énergie Mayenne propose à la commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Estimation HT des travaux	Participation de la commune (75% du montant HT)	Frais de maîtrise d'œuvre 4%	Montant total à charge de la commune
55 450.00 €	41 587.50 €	2 218.00 €	43 805.50 €

Territoire d'énergie finance cette opération à hauteur de 25% du montant HT, selon les modalités définies par le comité syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la commune.

La taxe sur la valeur ajoutée ainsi que le fonds de compensation de la TVA seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune. Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50% des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice. Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne

Il est proposé au conseil :

- D'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie :

Application du régime dérogatoire :

A l'issue des travaux, acquittement en capital des travaux d'éclairage public sous forme de fonds de concours d'un montant de :	43 805.50 €	Imputation budgétaire en section dépense d'investissement au compte 20415
---	-------------	---

- D'inscrire au budget les dépenses afférentes dans la section d'investissement.

Avis favorable à l'unanimité.

- Travaux électriques sur mât d'éclairage public :

Il est proposé au conseil de donner son accord au paiement d'une facture de 429.81 € correspondant aux travaux effectués par Territoire d'énergie pour la mise ne place d'une prise guirlande.

Avis favorable.

• **DIVERS**

M. Rémi BOITTIN informe le conseil que des conteneurs semi-enterrés ont été installés « place des AFN ».

II - ANIMATIONS CULTURELLES

Christine FOURNIER rappelle les événements à venir :

- Samedi 8 février ; soirée carnaval organisée par le comité de jumelage Gorrion / Schwaikheim
- Samedi 16 février ; soirée gala organisée par le Tennis Club du Bocage
- Soirée Jeu (re)passse le Code ; organisée par la MIJ (Maison Initiative Jeunesse)
- Job dating ; vendredi 22 février organisé par la MIJ
- Loto ; le 24 février organisé par le comité de jumelage Gorrion / Hayling Island
- Oh Boy ; jeudi 28 février organisé par la saison culturelle de la CCBM

• **DIVERS**

-Foire Fleurie :

Il est rappelé que la Foire Fleurie se tiendra le 7 avril prochain. Organisée en partenariat avec le Comité des fêtes, cette année est placée sous le signe des fleurs. Au programme ; un concours départemental et régional Interflora ; intervention du lycée Nazareth du RUILLE-SUR-LOIR (72) pour la mise en œuvre de mur végétalisé dans Gorrion et la création de bouquets qui seront mis à la vente. La M.I.J. (Maison

Initiative Jeunesse) interviendra également sur cette manifestation avec la confection de fleurs pour décorer les différents ronds point de la ville.

-Fête de la Musique :

Après en avoir échangé avec les restaurateurs et cafetiers de GORRON, la date de la fête de de la Musique de GORRON est arrêtée au 22 juin 2019.

-Lyre Gorronnaise :

L'assemblée générale de la Lyre Gorronnaise s'est tenue le vendredi 1^{er} février. Sandrine JUGUET représentait la commune à cette réunion. Après plusieurs années de présidence, Jocelyne ROBIEU a souhaité céder sa place. M. Noël LEMEURLAY a été élu président de la Lyre Gorronnaise.

III - JEUNESSE, SPORTS ER LOISIRS

• Parc de Loisirs - aménagements :

A l'approche de la nouvelle saison, différents aménagements seront mis en place au parc de loisirs. Comme évoqué lors du dernier conseil municipal du 7 novembre 2018, il a été fait l'acquisition de 2 vestiaires d'occasion auprès d'une entreprise de JUVIGNY-SOUS-ANDAINE (61) au prix de 3 500€ chacun. Les 2 modules sanitaires ont été acheté chez LOXAM. Le coût total de ces investissements s'élève à 35 375€. L'implantation des sanitaires et vestiaires est prévue à la place de l'actuel terrain de Beach Volley. L'équipe du parc travaille actuellement sur l'élagage des arbres. La nouvelle tyrolienne est en cours d'installation ; elle va démarrer de l'ancienne piste de karting jusqu'à la zone humide. La descente en canoë kayak offrira elle aussi quelques nouveautés. Il est prévu 2 nouveaux départs en amont de la Colmont, un départ à la Sévinière et un autre au Moulin de la Marche. Ces deux nouveaux parcours feront 7 et 9 kms chacun.

• Subvention – Rallye 4L Trophy 2019 :

Michel LEVEQUE fait part d'une demande de deux jeunes, Elly GERVAIS et Eymeric LETISSIER. Ils sont tous les deux investis dans le milieu associatif de Gorrion (sportif et culturel) et vont participer au rallye humanitaire 4L Trophy. Ils ont sollicité la commune pour les aider dans cette aventure.

Il est proposé au conseil de verser une somme de 50 € par jeune.

Avis favorable à l'unanimité.

• DIVERS

-Foulées Gorronnaises :

Les foulées gorronnaises auront lieu le samedi 6 avril. Michel LEVEQUE fait appel au conseil municipal pour la remise des maillots. L'ASG tiendra pour l'occasion un stand pour faire connaître l'association « l'Alliance du Cœur ». Le but de cette association est de lutter et de prévenir les maladies cardiovasculaires. Une « marche du cœur » sera organisée à cette occasion.

-AG du CDRS :

L'assemblée générale du Comité Départemental de la Retraite Sportive se tiendra à l'espace Colmont le mardi 12 février. Pour l'occasion la retraite sportive de GORRON a sollicité la commune pour un vin d'honneur. Environ 280 participants sont attendus.

IV - AFFAIRES SOCIALES

• DIVERS :

-Lors de la dernière commission du CCAS, Louissette CHEMIN, présidente des Restos du Cœur de l'antenne de GORRON et Gilles COURTEILLE, membre de l'association Trait d'union sont venus présenter le fonctionnement de leur association. Il est noté une baisse des bénéficiaires. Il est constaté que les personnes du secteur de Landivy sont confrontées à un problème de mobilité. Lors de cette rencontre, M. COURTEILLE a fait remarquer le peu d'investissement de la part des élus des trois bassins de vie.

-Béatrice QUENTIN a assisté à la dernière commission Personnes âgées de la communauté de Communes. 363 animations (service à la personne) ont eu lieu en 2018 contre 161 en 2017.

VI - ADMINISTRATION GENERALE, ECONOMIE, PERSONNEL

– Transfert zone d'activités :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre des transferts des zones d'activités communales, il convient de conclure une convention de transfert entre la CCBM et la commune concernant les terrains :

- 1) Libres de toute occupation et disponibles à la vente,
- 2) Supportant un équipement destiné à assurer le bon fonctionnement de la zone d'activités. A titre d'exemple, ces équipements peuvent être des bassins d'orage, des réserves incendies...les voiries et parking sont en revanche exclus de cette liste.

Pour la commune, la liste des terrains s'établit comme suit :

Parc d'activités des Besnardières	
Section AH n° 264	343 m ²
Section AH n° 266	8 506 m ²
Section AH n° 268	2 079 m ²
Zone d'activités de la Bourdaiserie	
Section AL n° 137	7 439 m ²
TOTAL	18 367 m²

Les prix retenus pour la cession des terrains sont de 4.00 € HT le m².

Il est proposé au conseil :

- De donner son accord à la conclusion de la convention de transfert de terrains entre la CCBM et la commune,
- D'autoriser le maire à signer la convention.

Avis favorable.

– Travaux église – demande de subvention :

Dans le cadre du projet de restauration du clocher de l'église saint Martin, il est proposé au conseil de solliciter l'aide financière du Conseil Régional des Pays de la Loire dans le cadre de l'aide régionale pour les édifices religieux non protégés.

Avis favorable.

– Vente et acquisition de bâtiments industriels :

• Parc d'activités des Besnardières :

Monsieur le maire fait part au conseil que la société ORELA, propriétaires de bâtiments industriels situés au parc d'activités des Besnardières, est intéressée pour acquérir deux bâtiments, appartenant à la commune et jouxtant ceux dont ils sont déjà propriétaires.

Par avis en date du 26 février 2018 et du 4 février 2019, le service des Domaines a évalué ces deux bâtiments.

Au vu de ces éléments et considérant l'opportunité de cession à une entreprise pour son développement, il est proposé au conseil :

- De fixer le prix de vente pour cet ensemble immobilier à 250 000 € net vendeur, auxquels s'ajoutent les frais d'acte et de bornage,
- De prononcer la cession de cet ensemble immobilier, cadastré section AH n° 217 et AH n° 218, ainsi qu'une bande de terrain au droit de ces parcelles, issue de la parcelle cadastrée section AH n° 222.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document se rapportant à cette transaction auprès de l'étude notariale désignée par l'acquéreur.

Avis favorable à l'unanimité.

SENOM :

M. ALLAIN annonce que l'aménagement de la Résidence du Clos Pavé est bien intégré dans le projet 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30 mn.

Le secrétaire de séance,
Ludovic DUVAL

Le Maire,
Jean-Marc ALLAIN